

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Volants
15	12	12 + 3 pouvoirs

Date de convocation
30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Chouilly, sous la présidence de **Jean-Pierre VAZART**, Maire.

Présents : **CLOUET-FOY Marie-Odile, DAVIAUX Sébastien, GENET Antoine, GILLET Ludovic, GODARD-COLLINET Elisabeth, HERBIN Carine, JACQUES Elodie, JOURNÉ Sandrine, PLASSON Geoffrey, ROUSSEL Jean-Luc, VAILLANT Laurent, VAZART Jean-Pierre.**

Absents : .

Représentés : **CHAMPION-CONÉJO BUCIO Clémence pouvoir donné à CLOUET-FOY Marie-Odile, DEVANLAY-MARQUET Armelle pouvoir donné à VAZART Jean-Pierre, HOSTOMME Laurent pouvoir donné à JOURNÉ Sandrine.**

Monsieur PLASSON Geoffrey a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Travaux de la brasserie : choix des entreprises

N° de délibération : 2026_7_1

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	3	15	0	0	0

Monsieur le Maire rappelle qu'un avis d'appel public à la concurrence sous forme de procédure adaptée a été lancé le 19 mai 2026 en vue de l'attribution des travaux de l'opération rénovation énergétique d'un bâtiment commercial de deux logements : 1 bâtiment commercial (brasserie) sis 24, Grande Rue à Chouilly et 2 logements sis 2b et 2c rue des Bergers.

LOT 01 TERRASSEMENT
LOT 02 GROS OEUVRE _ CHARPENTE BOIS
LOT 03 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
LOT 04 DOUBLAGE - CLOISON - FAUX PLAFOND
LOT 05 MENUISERIES INTERIEURES
LOT 06 ELECTRICITE
LOT 07 PLOMBERIE - SANITAIRES
LOT 08 CHAUFFAGE - V.M.C. - CLIMATISATION
LOT 09 CARRELAGE - FAIENCE
LOT 10 PEINTURE
LOT 11 RAVALEMENT
LOT 12 VRD _ AMENAGEMENT EXTERIEUR

Les critères de sélection fixés dans le règlement de consultation sont les suivants : Valeur technique de l'offre (40%) prix des prestations (60%)Après analyse des offres il a été décidé d'attribuer les lots suivants

Lot 1 : TERRASSEMENT-CAVES COMBLEES : Entreprise **SAS JD TERRASSEMENT** pour la somme de **13 000.00€ HT**

Lot 2 : GROS OEUVRE - CHARPENTE BOIS - Bois : Entreprise **SARL GMA CHARPENTE** pour la somme de **27 160.00€ HT**

Lot 2 : GROS OEUVRE - CHARPENTE BOIS - gros oeuvre Entreprise **ANTOINE PERE ET FILS** pour la somme de **43 318.56€ HT**

Lot 3 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM Entreprise **MANSION Frères** pour la somme de **68 069.03€ HT**

Envoyé en préfecture le 22/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le

ID : 051-215101437-20260706-2026_7_1B-DE

Lot 4 : DOUBLAGE - CLOISON - FAUX PLAFOND Entreprise **SAS T'PLAQUISTES** pour la somme de **76 094.72€ HT**

Lot 5 : MENUISERIES INTERIEURES Entreprise **JANIN SA** pour la somme de **15 703.41€ HT**

Lot 6 : ELECTRICITE Entreprise **SAS LERICHE MARC** pour la somme de **55 311.87€ HT**

Lot 7 : PLOMBERIE – SANITAIRES Entreprise **SARL A THIEL SERVICES** pour la somme de **25 647.08€ HT**

Lot 8 : CHAUFFAGE – V.M.C. - CLIMATISATION Entreprise **GLC DIFFUSION-SAS NOLIRIS** pour la somme de **35 921.00€ HT**

Lot 9 : CARRELAGE – FAIENCE Entreprise **SARL NOGAS CARRELAGES** pour la somme de **41 495.28€ HT**

Lot 10 : PEINTURE Entreprise **COMPAGNONS PEINTRES SPARNACIENS** pour la somme de **17 808.09€ HT**

Lot 11 : RAVALEMENT (la totalité du bâtiment) Entreprise **SAS CARVALHEIRO ET FILS** pour la somme de **35 706.10€ HT**

Lot 12 : AMENAGEMENT EXTERIEUR Entreprise **SAS JD TERRASSEMENT** pour la somme de **33 952.00€ HT**

TOTAL HT TRAVAUX : 489 187.14€

HONORAIRES ARCHITECTE Misson complète	44 026.84€ HT
CONTROLE TECHNIQUE SOCOTEC :	8 040.00€ HT
MISSION SPS SOCOTEC :	5 800.00€ HT
ETUDES THERMIQUES DCEF :	6 800.00€ HT
Total prestations intellectuelles :	64 666.84€ HT

TOTAL GENERAL HT : 553 853.98

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises économiquement les plus avantageuses pour les montants rappelés ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 7 juillet 2026
Jean-Pierre VAZART,
Maire

Envoyé en préfecture le 22/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le

ID : 051-215101437-20260706-2026_7_1B-DE

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Chouilly

SEANCE DU 6 JUILLET 2026

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
15	12	12 + 3 pouvoirs

Date de convocation
30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Chouilly, sous la présidence de **Jean-Pierre VAZART**, Maire.

Présents : **CLOUET-FOY Marie-Odile, DAVIAUX Sébastien, GENET Antoine, GILLET Ludovic, GODARD-COLLINET Elisabeth, HERBIN Carine, JACQUES Elodie, JOURNÉ Sandrine, PLASSON Geoffrey, ROUSSEL Jean-Luc, VAILLANT Laurent, VAZART Jean-Pierre.**

Absents : .

Représentés : **CHAMPION-CONEJO BUCIO Clémence pouvoir donné à CLOUET-FOY Marie-Odile, DEVANLAY-MARQUET Armelle pouvoir donné à VAZART Jean-Pierre, HOSTOMME Laurent pouvoir donné à JOURNÉ Sandrine.**

Monsieur PLASSON Geoffrey a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délégation de maîtrise d'ouvrage à l'association "Les amis de l'église et du patrimoine de Chouilly"

N° de délibération : 2026_7_2

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	3	15	0	0	0

M. le maire expose à l'assemblée que pour pouvoir suivre et financer la restauration du tableau "Christ au Mont des Oliviers", propriété de la commune et inscrit aux monuments historiques (sous la notice PM5 100 2609) actuellement installé dans l'église Saint Martin de Chouilly, l'association "Les Amis de l'Eglise et du patrimoine de Chouilly" a besoin d'une délégation de maîtrise d'ouvrage.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte de donner délégation de maîtrise d'ouvrage à l'association "Les Amis de l'Eglise et du patrimoine de Chouilly" pour la restauration et le financement du tableau "Christ au Mont des Oliviers"
- Autoirse l'association a déposer une déclaration préalable de travaux

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 7 juillet 2026
Jean-Pierre VAZART,
Maire

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 051-215101437-20260707-2026_7_2-DE

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Chouilly

SEANCE DU 6 JUILLET 2026

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Volants
15	12	12 + 3 pouvoirs

Date de convocation
30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Chouilly, sous la présidence de **Jean-Pierre VAZART**, Maire.

Présents : **CLOUET-FOY Marie-Odile, DAVIAUX Sébastien, GENET Antoine, GILLET Ludovic, GODARD-COLLINET Elisabeth, HERBIN Carine, JACQUES Elodie, JOURNÉ Sandrine, PLASSON Geoffrey, ROUSSEL Jean-Luc, VAILLANT Laurent, VAZART Jean-Pierre.**

Absents : .

Représentés : **CHAMPION-CONEJO BUCIO Clémence pouvoir donné à CLOUET-FOY Marie-Odile, DEVANLAY-MARQUET Armelle pouvoir donné à VAZART Jean-Pierre, HOSTOMME Laurent pouvoir donné à JOURNÉ Sandrine.**

Monsieur PLASSON Geoffrey a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Subvention au comité des fêtes
N° de délibération : 2026_7_3

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	3	15	0	0	0

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le comité des fêtes a besoin d'une aide financière supplémentaire en raison de l'annulation de la brocante 2026

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide de verser une subvention supplémentaire de 2 500€ au comité des fêtes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 7 juillet 2026
Jean-Pierre VAZART,
Maire

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 051-215101437-20260707-2026_7_3-DE

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	12	12 + 3 pouvoirs

Date de convocation 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Chouilly, sous la présidence de **Jean-Pierre VAZART**, Maire.

Présents : **CLOUET-FOY Marie-Odile, DAVIAUX Sébastien, GENET Antoine, GILLET Ludovic, GODARD-COLLINET Elisabeth, HERBIN Carine, JACQUES Elodie, JOURNÉ Sandrine, PLASSON Geoffrey, ROUSSEL Jean-Luc, VAILLANT Laurent, VAZART Jean-Pierre.**

Absents : .

Représentés : **CHAMPION-CONEJO BUCIO Clémence pouvoir donné à CLOUET-FOY Marie-Odile, DEVANLAY-MARQUET Armelle pouvoir donné à VAZART Jean-Pierre, HOSTOMME Laurent pouvoir donné à JOURNÉ Sandrine.**

Monsieur PLASSON Geoffrey a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Prêt bancaire pour les travaux de la brasserie
N° de délibération : 2026_7_4

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	3	15	0	0	0

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL d'un montant total de 315 000€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de TRAVAUX DE LA BRASSERIE Le Conseil municipal de Chouilly après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE : Pour le financement de cette opération, la commune de Chouilly représentée par son maire Jean-Pierre VAZART est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 315 000€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Prêt est indexé sur le taux du LA :

Prêt indexé sur le taux du LA
Ligne du Prêt : PSPL

Montant : 315 000 euros

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : TRIMESTRIELLE

Index : LIVRET A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat **+0.50%**

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 051-215101437-20260706-2026_7_4B-DE

Amortissement prioritaire TLA 0.50 AP -3%

Modalité de révision : Simple révisabilité

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gïssler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise son *maire* délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le

ID : 051-215101437-20260706-2026_7_4B-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 7 juillet 2026
Jean-Pierre VAZART,
Maire